



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/397

Opération 01013121 "Sculptures Coustou "Le Rhône et la Saône - Restauration avant installation au MBA". Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP n° 20005/2015-1. Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRÉRY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/397 - OPERATION 01013121 "SCULPTURES COUSTOU "LE RHONE ET LA SAONE - RESTAURATION AVANT INSTALLATION AU MBA". LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 20005/2015-1. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC). (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2020/262 du 19 novembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle «Conservation patrimoine Bâtiments Culturels 2015-2020», n° 2015-1, programme 20005.

Dans le cadre de la 4^e Convention patrimoine 2019-2024 signée le 6 décembre 2019, l'Etat et la Ville de Lyon ont souhaité associer leurs moyens financiers et leurs compétences, au stade des études comme des chantiers, sur plusieurs opérations de restauration de biens protégés au titre des monuments historiques propriété de la Ville, définies comme prioritaires.

Parmi ces opérations figure celle visant à préserver les sculptures « *Le Rhône et La Saône* » des frères Coustou, situées sur la place Bellecour au pied de la statue équestre, par leur déplacement au Musée des beaux-arts de Lyon pour une présentation au public, dans des conditions optimum de conservation et de médiation.

Ces deux statues en bronze, représentant le Rhône et la Saône, sont respectivement dues à Guillaume et à Nicolas Coustou.

Elles ont été réalisées et installées en 1721 sur le premier monument à la gloire de Louis XIV, de Martin Desjardins.

Lors de la Révolution française, ces allégories ont été déplacées dans l'atrium de l'Hôtel de Ville, afin de les soustraire au « vandalisme » révolutionnaire. Elles y sont demeurées jusqu'en 1957, date à laquelle le Maire Édouard Herriot a souhaité les réinstaller place Bellecour au pied du second monument équestre, datant de la période de la Restauration (1825), de style néoclassique et dû à François-Frédéric Lemot.

Ces deux sculptures, classées monuments historiques depuis 1959 comme objets mobiliers, demeurent propriété de la Ville de Lyon.

Ces bronzes sont les derniers de cette époque encore exposés en extérieur en France. À ce jour, aucun dispositif ne les protège des dégradations, dues à leur accessibilité par le public, voire du vandalisme ou du vol. Ils sont très usés et dégradés. L'ensemble du monument est soumis à une forte pression de la part des lyonnais, notamment lors des événements de masse, place Bellecour.

Après avoir fait réaliser une étude sur ces deux statues en 2015 et une autre sur la statue équestre en 2019, il convient d'engager l'opération de déplacement et de restauration.

L'opération, qui débutera au cours du premier trimestre 2021 pour s'achever en septembre 2021, comprend le descellement des deux œuvres, leur dépose sur un socle de

transport, leur transport dans une caisse jusqu'au cloître du Musée des beaux-arts de Lyon en vue de leur restauration.

En parallèle, le Musée des beaux-arts étudiera le projet muséographique lié à l'implantation des œuvres en son sein.

L'opération s'élève à 87 990 € et est financée par affectation d'une partie de l'AP 20005/2015-1.

S'agissant d'objets mobilier classés monuments historiques, une demande d'autorisation de travaux et une demande de subvention seront sollicitées auprès de la Direction régionale des affaires culturelles / Conservation régionale des monuments historiques.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/262 du 19 novembre 2020 ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

1 - Le lancement de l'opération 01013121 "Sculptures Coustou "Le Rhône et la Saône - Restauration avant installation au MBA" est approuvée. Elle sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Conservation patrimoine bâtiments culturels 2015-2020», programme 20005

2 - Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 20005, AP n°2015-1 - opération n°01013121 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 322 selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2021 : 87 990 €

3 - Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions, notamment celles de la Direction régionale des affaires culturelles / Conservation régionale des monuments historiques et y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET